

Espace photo

Réservé police



LA COMMISSION CONCORDATAIRE CONCERNANT LES ENTREPRISES DE SECURITE (CES)



Annnonce de perte / vol d'une carte concordataire ou d'un permis de port d'armes ou changement de nom

(Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité, art. 1 1)

Canton :

Entreprise (raison sociale)

Adresse et localité

Nom(s) :		
Nouveau(x) nom(s) :		dès le :
Prénom(s) :		
Date de naissance :		
Carte no. :		Échéance :

carte de légitimation	
No. :	
Échéance :	
perdue (1)	
volée (1)	
détériorée (2)	
détruite (3)	
changement de nom(s) (4)	
Le (date) :	

carte conducteur de chien	
No. :	
Échéance :	
perdue (1)	
volée (1)	
détériorée (2)	
détruite (3)	
Le (date) :	

permis de port d'armes	
No. :	
Échéance :	
perdue (1)	
volée (1)	
détériorée (2)	
détruite (3)	
changement de nom(s) (4)	
Le (date) :	

ANNEXE(S)

(1) Copie de l'annonce de perte ou de la plainte pénale + 1 photo couleur récente au format passeport

(2) Carte(s) ou permis détérioré(s) + 1 photo couleur récente au format passeport

(3) Circonstances de la destruction – autres (à préciser) + 1 photo couleur récente au format passeport

(4) Carte à remplacer + Livret de famille (ou acte de naissance pour les français) + 1 photo couleur récente au format passeport

Lieu :

Date :

Timbre de l'entreprise et signature du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter (art. 8) ou de l'employeur (art. 5) :